

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et solidaire
Transports

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 27 mars 2019 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud)

NOR : TRAA1901235S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, ensemble le décret d'application n°216-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas Dubois, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

M. Patrick Disset, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques ;

M. Sébastien Rolland, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du département « gestion des ressources » ;

Mme Karine Osty, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe au chef du département « gestion des ressources » ;

M. Georges Breda, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chef de la subdivision « finances » du département « gestion des ressources ».

Article 3

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Odile Gradot, adjointe principale d'administration de l'aviation civile de première classe, gestionnaire finances ;

Mme Isabelle Larrieu, adjointe principale d'administration de l'aviation civile de première classe, gestionnaire finances.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur, à :

M. Patrick Disset, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques ;

M. Sébastien Rolland, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du département « gestion des ressources » ;

Mme Karine Osty, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe au chef du département « gestion des ressources ».

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics dans la limite de 1 000 euros hors taxes, à M. Georges Breda, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chef de la subdivision « finances » du département « gestion des ressources ».

Article 6

La décision du 9 novembre 2018 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud) est abrogée.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 27 mars 2019.

P. CIPRIANI